

N° 000653 /PR/ANBG/DG/CT JM

LTC

AVIS

Aux usagers

Le Directeur Général de l'Agence Nationale des Bourses du Gabon (A.N.B.G.) rappelle aux usagers et particulièrement aux **bacheliers 2021** qu'en application du décret n°00228/PR/MESRSTTENFC du 9 septembre 2021, le volet **ORIENTATION** est désormais une prérogative du **Secrétariat de l'Orientation Scolaire, Universitaire et Professionnelle (SOSUP)** dont les missions sont administrées par le Secrétariat Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur. A cet effet, les bacheliers ayant des préoccupations liées à leurs orientations sont donc priés de se rapprocher dudit Secrétariat.

Il est important de préciser à toutes fins utiles que le **traitement des dossiers de demande de bourse** se fait au rythme des délibérations des résultats des travaux de la Commission ad hoc du SOSUP qui émet des **avis sur les filières de formation**, conformément aux textes en vigueur. Cependant, le **fait d'être orienté ne donne pas systématiquement droit à la bourse d'études**.

Après cette phase d'orientation intervient l'examen par la **Commission Technique des Bourses** des dossiers des apprenants ayant fait une demande de bourse sur **eBourse** dans les délais requis. Seuls ceux qui rempliront les critères seront faits boursiers et pris en charge par l'A.N.B.G. en application du décret n°00148/PR/MESRSTTENFC du 07 juin 2021.

Par conséquent, il est demandé aux bacheliers de consulter régulièrement **leurs comptes eBourse** pour prendre connaissance de leurs décisions de bourse.

Fait à Libreville, le **29 OCT. 2021**

Le Directeur Général



Sandra Flore MAMBARI PINZE épouse ABESSOLO